



achat entre concubins partage des quote part

Par **zepkinio**, le **01/02/2013** à **08:13**

Bonjour, voila ma situation:

Avec ma concubine nous sommes sur le point d acquérir un appartement, le prix 140000euros, plus 10000euros de frais de notaire, soit un total de 150000euros.

Pour le financement, nous devrions faire un prêt a deux de 138000euros, les 12000euros restant seront amenés par ma seule personne. (Ensuite nous allons faire pour environ 8000euros de travaux, payés aussi par moi même.)

Lors de la réunion avec le vendeur et le notaire pour le compromis, ma concubine et moi nous avons demandé que le partage soit de 65% pour moi et de 35% pour ma concubine. Mais le notaire nous a expliqué que cela n'était pas possible par rapport au prêt contracté a deux que nous faisons, que nous devrions faire un prêt chacun à hauteur des quote part. Or nous allons rester sur notre prêt en commun, je voudrais savoir a quel moment mon apport personnel va apparaître ? cela pourra t il apparaitre sur l'acte de vente, de sorte que ma part soit plus importante logiquement que ma concubine? (selon mon calcul, en ne tenant compte que des 12000euros, ma part serait de 58%)

merci